



Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025

Le mardi 17 juin 2025 à 20h00, le Conseil communal de Penthaz, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe Emery.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation du PV de la séance du 29 avril 2025
4. Communications du bureau et des commissions
5. Communications de la Municipalité
6. Comptes 2024 et rapport de gestion de la Municipalité / commission de gestion
7. Préavis n° 02-2025 – Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré
8. Préavis n° 05-2025 – Arrêté d'imposition 2026
9. Préavis n° 06-2025 – Demande de crédit d'étude complémentaire pour les aménagements extérieurs du site du Bornalet
10. Election des membres du bureau :
 - a. du (de la) Président(e)
 - b. du 1^{er} vice-président
 - c. du 2^e vice-président
 - d. des scrutateurs
 - e. des scrutateurs suppléants
11. Election des membres des commissions permanentes :
 - a. Commission de gestion
 - b. Commissions des finances
 - c. Commission des espaces publics
12. Postulat « Pour la fluidification du trafic au ch. des Publes » – rapport de la CoEsPub
13. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Lors de l'appel, il y a 10 Conseillers excusés. Avec 35 Conseillers présents, le quorum est atteint et le Conseil peut délibérer valablement.

2. Assermentation

M. S. Parisod est assermenté devant l'assemblée en remplacement de M. B. Pietu qui a quitté la commune.



3. Approbation du PV de la séance du 29 avril 2025

Le PV est accepté à l'unanimité moins 6 abstentions.

4. Communications du bureau et des commissions

Le Président rappelle que la correspondance avec le FC Venoge est disponible sur l'intranet. Il remercie les organisateurs de la fête des Tartreux. Il informe les conseillers que deux adresses e-mails dédiées au Conseil ont été créées : secretaire.conseil@penthaz.ch et présidence.conseil@penthaz.ch.

M. F. Bommottet informe que la commission de gestion s'est réunie à 12 reprises dont 3 séances avec les Municipaux pour la rédaction de son rapport.

M. L. Jeanbourquin annonce que la commission des finances s'est réunie à plusieurs reprises pour rendre les rapports concernant les points à l'ordre du jour.

Pour la commission des espaces publics, M. S. Rollier remercie les conseillers pour la confiance accordée lors de la précédente séance. La commission s'est réunie à 2 reprises, 1 fois pour traiter le postulat et 1 fois pour le préavis no 06-2025.

M. B. Martin, pour l'AIEE¹, explique que leur prochaine séance aura lieu le 26 juin durant laquelle 3 préavis seront présentés. Pour rappel, 7 communes sont raccordées équivalant environ 13'500 habitants, il y a 18km de collecteurs et 5 stations de pompage appartenant à l'association. Le débit annuel des eaux traitées est de 1'362'132 m³, le débit journalier moyen est de 3'730 m³. 854 tonnes de boues sont incinérées par année.

Mme V. Muster, pour l'ASPIC², explique que le parking a été agrandi. Une collaboration avec la piscine de Penthaz a été organisée pour des cours durant l'été. En 2024, il y a eu un déficit de CHF 368'000.-. Les activités, qui génèrent le plus de recettes, vont être développées.

Pour l'AJERCO³, Mme Y. Métral, informe que les comptes ont été acceptés. La commission des finances a remis en question la manière de calculer le budget. Les charges budgétées sont souvent supérieures au résultat ce qui prétérira les communes lors de l'établissement de leur propre budget en les surchargeant. En effet, pour Penthaz la différence entre le budget et le coût réel en 2024 était de plus de CHF 130'000.-. A l'UAPE de Penthaz, 48 places sont disponibles et 76 enfants sont accueillis, soit 76% de taux d'occupation pour la tranche horaire du matin, 96% à midi et après l'école. Pour 2025, il y a encore 19 enfants sur liste d'attente. Il y a 4 accueillantes en milieu familial à Penthaz qui gardent 19 enfants.

Pour la commission d'animation culturelle, M. J.- M. Gerber explique que des marches ont été organisées dans le cadre de « Mai bouge » durant le week-end

¹ Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées

² Association de la piscine intercommunale des Chavannes,

³ Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay



avec une faible participation. La communication pourrait être améliorée. La balade des vergers de Penthaz a eu un grand succès.

5. Communications de la Municipalité

M. J.-F. Pollien communique :

- La Municipalité soumet à l'enquête publique son nouveau PACOM⁴, une séance d'information publique aura lieu le 18 juin.

M. Ph. Tesse communique :

- Aucune information particulière.

M. Th. Buttin communique :

- Les travaux de la garderie avancent. La garderie devrait s'installer à fin septembre et la salle multi-activités devrait être finie à fin octobre.
- Venoge Festival, la Municipalité est toujours en pleine négociation pour obtenir des avantages pour les habitants de Penthaz. Selon le nouveau plan d'implantation, la scène devrait être dirigée direction giratoire. Des travaux sont en cours pour le raccordement des eaux et de l'électricité. Un chemin en tout-venant sera créé à charge du Venoge Festival et la population pourra l'utiliser pour accéder à l'école ou la salle multisports.
- Un robot-tonte est testé en ce moment sur le terrain de foot.

M. S. Durussel communique :

- L'ARASPE⁵, une des 42 communes n'a pas accepté la modification des statuts. Par conséquent, les statuts entrent tout de même en vigueur, sauf 2 articles : le conseil intercommunal reste composé de Municipaux et la modification des activités reste à l'approbation de l'unanimité des membres.
- Les bouteilles de bière Dr Gab's peuvent être retournées à la déchetterie.
- Les relations financières entre l'AIEE⁶ et la commune de Penthaz sont tendues. Elles sont relatives à la rénovation du pont sur la Venoge, en effet, les coûts des infrastructures sont partagés entre Gollion, Valorsa et Penthaz. L'AIEE devait participer aux travaux sur sa conduite, la commune de Penthaz a donc envoyé en fin d'année 2024 une facture de décompte à l'AIEE sur les études faites concernant cette conduite. A ce jour, le Codir de l'AIEE refuse de régler ces frais.

⁴ Plan d'affection communal

⁵ Association régionale d'action sociale Prilly Echallens

⁶ Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées



M. A. Emery communique :

- ASIVenoge, la rentrée se prépare avec les nouvelles classes de Penthaz et la nouvelle bibliothèque scolaire. Les relations entre parents et chauffeurs de bus sont tendues, effets de l'enfant-roi.
- Le processus pour l'attribution du marché public des transports suit son cours.
- Une association de parents a été créée à Penthaz pour booster les rapports enseignants-parents-transports.
- Bravo aux habitants du village, Penthaz ayant obtenu une 22^e place à Suisse Bouge. Mme S. Guyaz est remerciée pour l'organisation de cet événement.
- Merci à la Jeunesse pour l'organisation de la fête des Tartreux, et au groupe Merci Johnny pour leur concert. La Municipalité est ouverte aux propositions d'animation pour redynamiser ce week-end de fête.
- Le livre souvenir est à disposition des habitants à l'administration communale, et les membres du conseil sont invités à le parapher. Ce livre sera enseveli lors d'une cérémonie, le 1^{er} août.
- FC Venoge, triste relégation en 3^e ligue.
- 1^{er} août, un concours de tir à l'arbalète sera organisé pour les 8-15 ans.

6. Comptes 2024 et rapport de gestion de la Municipalité / commission de gestion

Le Président remercie la Municipalité pour son rapport de gestion qui est applaudie par l'assemblée.

M. J.-F. Pollien rappelle que ce rapport est un témoin de la vie du village. 2024 a vu plusieurs projets se concrétiser.

M. S. Durussel remercie au nom de la Municipalité, le boursier M. C. Tronchet et Mme E. Qerimi pour leur travail. Il relève que c'est le premier exercice déficitaire depuis une dizaine d'années.

M. C. Tronchet explique que le déficit est dû à la baisse des recettes fiscales.

Pour la commission de gestion, M. F. Bommottet relève que celle-ci émet une mise en garde par rapport à cette baisse de recettes. Il remercie la Municipalité pour son rapport.

Pour la commission des finances, M. J. Peyron explique que celle-ci s'est réunie à deux reprises. Il remercie M. C. Tronchet pour la bonne tenue de la comptabilité.

M. J.-M. Gerber relève une coquille dans le rapport de la Municipalité p.35, le Rosey s'écrit avec un « e » et non un « a ». Il remercie la commission de gestion



de soutenir sa démarche pour l'obtention d'une mise en valeur des bâtiments communaux.

Mme S. Guyaz relève que « Suisse bouge » est indépendant de la gym de Penthaz.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité moins 1 abstention.

7. Préavis n° 02-2025 – Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

M. Ph. Tesse introduit le préavis en précisant que le règlement ne concerne pas le domaine forestier.

Pour la commission adhoc, M. M. Dreuse fait part de ses conclusions.

M. J.-M. Gerber relève que si un arbre a un problème sanitaire, il se demande à qui est-ce qu'il faut faire appel pour en donner la preuve. M. Ph. Tesse explique que s'il y a un doute, il fera appel au garde-forestier.

Le préavis no 02-2025 est accepté avec une voix contre et 5 abstentions.

8. Préavis n° 05-2025 – Arrêté d'imposition 2026

M. S. Durussel introduit le préavis et relève que cet arrêté d'imposition est décidé pour 1 année et pourra être adapté, en cas de besoin, l'année prochaine.

M. D. Zimmermann s'exprime au nom de la commission des finances et fait part de ses conclusions.

M. Y. Hängärtner se demande dans quel ordre de grandeur notre marge d'autofinancement doit être améliorée pour être dans les normes du canton. M. C. Tronchet explique que le canton recommande d'être en dessous de 100% et que Penthaz est à ce jour à 136%.

M. B. Martin est venu consulter la demande supplémentaire au budget de l'AJERCO, toute une série de financement est demandée pour un total de CHF 263'605.- qui va se reporter sur les communes. Il rejoint donc les propos de M. S. Durussel quant à la difficulté d'obtenir des budgets convenables de la part des associations intercommunales. M. A. Emery relève que le problème touche principalement l'AJERCO qui demande sans cesse de nouvelles normes.

Le préavis no 05-2025 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis n° 06-2025 – Demande de crédit d'étude complémentaire pour les aménagements extérieurs du site du Bornalet

M. Th. Buttin expose le préavis.

M. S. Rollier, pour la commission des espaces publics, expose les conclusions de son rapport en regrettant l'urgence de la décision à prendre. La commission relève positivement l'étude de possibilité de réduire la vitesse dans le village.



Mme J. Caetano expose les conclusions de la commission des finances.

Le Président informe que M. et Mme Muster se récusent quant à la décision sur ce point, ceux-ci faisant partie de la PPE rue du Four 2.

Mme V. Muster demande par qui et comment la décision de mettre un 20 ou 30km/h sur les routes du village pourrait être prise. M. J.-F. Pollien précise que sur les CHF 25'000.- de crédit d'étude demandé pour les routes, la part du 30km/h est infime, l'essentiel du budget et pour l'éventualité du déplacement de l'arrêt de bus. Il informe que le 30km/h n'est pas du tout acquis, le sujet n'ayant pas encore été abordé avec le canton. Il pense que le 20km/h ne sera pas accepté, mais la question sera abordée avec le canton. Il précise que le fait d'accepter le préavis ne garantit pas que le 30km/h sera installé au centre du village. La discussion devra se faire avec la DGMR⁷ qui prendra la décision.

M. J.-J. Paltenghi relève que ce projet est un gros projet et demande une planification serrée. Il souligne l'urgence du préavis alors que les premières discussions avec l'administrateur de la PPE datent de 2022. Il relève plusieurs incertitudes sur le calcul de rentabilité : faible taux d'intérêt, taux de logements loués à 100%, prix de location non négligeable, taux pour le fonds de rénovation. M. Th. Buttin explique que le futur crédit d'investissement présentera un prix fixe qui ne pourra pas être dépassé, car les entreprises adjudicataires n'auront plus aucune marge de manœuvre, selon la loi. Le calcul a été fait avec un taux d'intérêt à 1.5% alors que la tendance est à la baisse. Le calcul de 1% sur le fonds de rénovation est le minimum, mais sur un bâtiment neuf, il ne devrait pas être touché avant une dizaine d'années, et celui-ci devrait se monter à CHF 820'000.- après 10 ans. Le taux de logement libre dans le canton est historiquement bas. Les appartements ne devraient donc pas avoir de problème pour trouver preneurs, les prix étant un peu plus bas que le marché. Il explique également qu'un centre médical pourrait s'implanter dans ce bâtiment, les discussions étant bien avancées. M. J.-F. Pollien confirme qu'entre la discussion avec l'administrateur de la PPE en 2022 et la séance pour la présentation du projet d'acte notarié de la servitude, il s'est passé du temps avec notamment un changement de Municipal responsable. Il reconnaît que la PPE aurait dû être approchée plus rapidement et que tout n'a pas été fait correctement. Lors de la séance avec la PPE, certains propriétaires ont remis en cause des principes de base, qui auraient dû être discutés bien avant. Il précise aussi que lors de la mise à l'enquête personne n'est venu remettre en cause le projet. La Municipalité a donc décidé de modifier ses plans et de présenter dans l'urgence le préavis no 06-2025, notamment car le centre médical prévoit de s'installer en mai 2027.

M. J.-J. Paltenghi reconnaît que le projet est intéressant et qu'il faut aller de l'avant. Il comprend également que M. Th. Buttin fonctionne comme délégué du maître de l'ouvrage qu'est la Municipalité, ce qui lui donne une responsabilité particulière : l'aplanissement des difficultés et l'optimisation du projet. Il le remercie.

⁷ Direction générale de la mobilité et des routes



M. S. Rollier souligne une nouvelle fois que le 30km/h est souhaité. M. Ch. Muster ajoute que Penthaz à la chance d'avoir la route de contournement RC177 et qu'il faut la mettre en avant.

Le préavis no 06-2025 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention et 2 récusations.

10. Election des membres du bureau :

a. du (de la) Président(e)

M. Ch. Emery se présente et est élu par acclamation.

b. du 1er vice-président

M. J. Peyron se présente et est élu par acclamation.

c. du 2e vice-président

Mme V. Muster se présente et est élue par acclamation.

d. des scrutateurs

MM. L. Scarpellino et P. Dällenbach se représentent et sont élus par acclamation

e. des scrutateurs suppléants

Mmes K. Pérez et C. Mielvaque se représentent et sont élues par acclamation

11. Election des membres des commissions permanentes:

a. Commission de gestion

Mme F. Gaspoz quitte la commission après 5 ans d'activité

M. F. Bommottet

M. Ch. Muster

Mme A. Piguet

Mme S. Guyaz

Mme F. Harnisch

Mme C. Valzino

Mme D. Rollier

se présentent et sont élus tacitement

b. Commission des finances

M. D. Zimmermann quitte la commission après 5 ans d'activité

M. P Harnisch

M. L. Jeanbourquin

Mme J. Caetano

M. E. Landivier

M. J. Peyron

Mme F. Amarantidis



M. J.-J. Paltenghi
se présentent et sont élus tacitement

c. Commission des espaces publics

MM. S Rollier et P. Dällenbach quittent la commission après plusieurs années d'activité

M. P. Magnenat

M. D. Saugy

Mme V. Baud Mermoud

M. Ch. Muster

M. S. Heyraud

Mme K. Pérez

M. S. Widmann

se présentent et sont élus tacitement

12. Postulat « Pour la fluidification du trafic au ch. des Publes » – rapport de la CoEsPub

M. D. Saugy introduit le rapport sur le postulat.

M. Ch. Muster relève qu'il y a vraiment des décisions à prendre concernant ce ch. des Publes. M. J.-F. Pollien rappelle qu'un trottoir a été construit, des poteaux et des gendarmes couchés ont été posés. Des feux de signalisation avaient également été posés en test. Il rappelle que le trafic vient des parents. Il reconnaît que le sens unique utilisé pendant le Covid peut être une solution, mais le trafic serait transposé dans le quartier de la Vaux.

M. D. Saugy pense également à un chemin d'accès le long des terrains de pétanque et de foot qui désengorgerait la zone dangereuse.

M. J.-F. Pollien se réjouit de débattre avec la commission des espaces publics.

Le Conseil décide de renvoyer à la Municipalité pour rédaction d'un rapport dans les 6 mois à l'unanimité moins 4 abstentions.

13. Divers et propositions individuelles

Le Président, M. Ch. Emery, convie les Conseillers à sa cérémonie de mariage le samedi 5 juillet.

M. J.-J. Paltenghi se demande si une séance supplémentaire ne serait pas utile pour désengorger l'ordre du jour. M. J.-F. Pollien rappelle que les deux prochaines séances auront lieu en septembre et décembre.

M. J.-M. Gerber relève que l'entretien du bassin d'accumulation à La Roujarde doit être entretenu. Bien que le terrain ne soit pas propriété de la commune, M. Ph. Tesse rappellera aux membres des services extérieurs d'aller s'en occuper selon l'accord en cours.



M. J.-M. Gerber annonce que la sortie des aînés aura lieu le 1er octobre. Il demande également qu'un calendrier des futures manifestations villageoises soit listées et tenues à jour (newsletter ? site web ?).

M. A. Emery revient sur la mise en valeur des bâtiments communaux mais également sur certains faits « historiques » avant que ceux-ci ne soient oubliés.

M. D. Zimmermann se demande si des économies ont été faites en n'envoyant plus les convocations papier. Le Président répond qu'il faudra attendre la fin de l'année pour faire un bilan.

M. J.-F. Pollien remercie les Conseillers et souhaite à tous un bel été.

M. Ch. Emery remercie toute l'assemblée et clôture la séance à 22h23.

Pour le Conseil communal :

Le Président

La secrétaire